



Déclaration liminaire

Paris, le 18 décembre 2025

Réunion FS4 HSCT trois versants

L'analyse approfondie des données 2025 sur la santé, le bien-être et l'organisation du travail dans la Fonction publique révèle une réalité préoccupante, marquée par des inégalités persistantes, une progression des maladies chroniques et des risques psychosociaux, ainsi que des fractures sociales et professionnelles profondes.

Derrière une moyenne flatteuse, 81 % des agents se déclarant en bonne santé, se cachent des disparités majeures et des indicateurs inexploités (AT, mobilité, absentéisme, suicide etc.)

D'ailleurs, les femmes, les agents âgés et les métiers les moins qualifiés cumulent maladies chroniques, limitations fonctionnelles et précarité. La progression des pathologies, notamment chez les plus de 60 ans, traduit une dégradation des conditions de travail insuffisamment anticipée.

Près d'un agent sur cinq présente un risque de symptômes dépressifs, signe d'une montée alarmante des risques psychosociaux, particulièrement chez les femmes, les seniors et dans les métiers administratifs ou d'enseignement. Les politiques actuelles de prévention montrent ici leurs limites au regard d'une implication très faible des responsables de service. L'absence de DUERP et de plan d'action sont des indicateurs manifestes.

L'organisation du travail reste marquée par des inégalités structurelles : un recours massif au temps partiel (surtout chez les femmes et les contractuels), sous-emploi, horaires atypiques et pénibilité concentrée sur certains secteurs. Le développement du télétravail, loin d'être un levier d'égalité, accentue les fractures : seuls 16 % des agents publics y accèdent, avec de fortes disparités selon le statut, le genre et la localisation. Les aspirations légitimes à une meilleure articulation vie professionnelle et vie personnelle restent largement insatisfaites.

Il ne s'agit plus de se contenter d'une logique de moyens, mais d'exiger des résultats concrets, opposables et mesurables aux services. La santé au travail doit devenir un axe central, non négociable, de la politique publique, avec une attention particulière portée aux plus fragiles et aux métiers exposés. Les budgets d'austérité que nous subissons depuis quelques années aggravent ces constats.

Nous demandons que les RPS soient la priorité de l'administration avec un constat partagé sur la base de critère de la circulaire RPS en y intégrant les suicides.

Nous exigeons la stricte application du décret relatif à la santé, sécurité et conditions de travail, accompagnée de mesures contraignantes. Il n'est plus acceptable de constater, une fois encore, le non-respect de la réglementation en matière d'HSCT. L'administration porte une responsabilité qui ne se limite pas à une obligation de moyens, mais bien à une obligation de résultat, dont elle doit répondre sans équivoque.